

Paris, le 24 juillet 2014

Communiqué de presse

**Open Data :
Le projet de Loi ignore les conclusions de la Commission**

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), réunie en Assemblée plénière le 17 juillet dernier, a souhaité manifester son profond désaccord sur la forme et le fond de la concrétisation des travaux de la Commission Open Data.

Réunie à huit reprises entre novembre 2013 et juin 2014, la Commission Open Data devait se pencher lors de sa dernière réunion du 9 juillet sur un projet de texte de Loi, censé traduire juridiquement les orientations définies dans son rapport transmis à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Ce projet de texte législatif, qui devait être envoyé la veille aux membres de la Commission, a été finalement remis le jour-même et l'UNPS n'a donc pas pu l'examiner avant la séance. Plus encore, les membres de la Commission se sont vus donner jusqu'au 16 juillet seulement pour faire part de demandes de modifications sur ce projet de Loi.

Après avoir dénoncé cette méthode, l'UNPS a constaté que ce projet de texte législatif s'écartait totalement du contenu du rapport, pourtant élaboré dans un esprit de consensus. Le projet de Loi revient notamment à une organisation de la gouvernance antérieurement écartée par la Commission Open Data.

L'UNPS a formulé des préconisations tout au long des travaux de la Commission, sur la base d'une motion (jointe) adoptée le 13 mars 2014 par l'Assemblée plénière de l'Union. Or l'UNPS ne voit aucune de ses demandes satisfaites dans le projet de Loi.

Ainsi, l'UNPS exige que les professionnels de santé soient pleinement partie prenante à la gouvernance afin de participer au contrôle de la diffusion et de l'utilisation de données dont ils génèrent une grande partie.

Le projet de texte ne prévoit pas non plus le droit pour les professionnels de santé de contrôler leurs données avant diffusion.

L'UNPS ne voit pas garantis les accès aux données ni pour les professionnels de santé, ni pour leurs différentes structures représentatives.

L'UNPS rappelle que ces accès doivent s'inscrire dans un principe de réciprocité, notamment vis-à-vis des organismes d'assurance maladie et des ARS ; et que ces accès doivent être les mêmes pour toutes les professions de santé.

L'UNPS demande d'autre part que les données du chaînage ville-hôpital soient équitablement accessibles par les deux secteurs.

Aucun de ces points n'est garanti par le projet de texte de Loi transmis le 9 juillet.

Dans ces conditions, l'UNPS retient l'avis favorable qu'elle envisageait rendre *in fine* sur le rapport de la Commission Open Data.

L'UNPS note que l'IDS a soumis des amendements qui vont dans le bon sens même s'ils doivent être complétés et espère se voir soumettre très rapidement une nouvelle version du projet de Loi.

En l'attente, l'UNPS s'oppose vivement au projet de texte législatif et demande à ce que ses préconisations formulées dans le cadre de la Commission Open Data soient totalement entendues et prises en compte.

Contact presse : Jean-François REY – Président – 06 08 56 29 27